

@
la loupe

@
venir

En
déb@t

Grancey notre village

N°9

décembre 2017
Bulletin d'information
de Grancey le Château-
Neuve



Édito

Chers Amis Grancéens,

Ce second semestre a été intense pour la municipalité car il a fallu préparer la rentrée scolaire en procédant aux déménagements qui ont permis aux élèves de Grancey et aux services administratifs de s'installer dans les nouveaux locaux.

Nous devons tenir compte des retards de certaines entreprises sur l'exécution des travaux pour permettre à tous de prendre place le 4 septembre dans la bonne humeur et l'émerveillement, comme nous vous le détaillons plus loin.

Les cérémonies et festivités du 14 juillet se sont déroulées avec succès, grâce au feu d'artifice si réussi qui attire toujours autant de monde, suivi du bal traditionnel donné sous la structure installée à proximité du camping, puis le lendemain par le défilé jusqu'au monument aux morts, l'apéritif et le repas auxquels tous les Grancéens étaient conviés.

Sur le plan culturel, et grâce au concours du Foyer Rural, ont été organisés le 19 juillet un cinéma en plein air, le 11 août un sublime concert vocal à la Collégiale et fin août un stage d'école du cirque pour une vingtaine d'enfants de 6 à 16 ans, suivi d'un beau spectacle.

Une soirée débat avec projection très perturbée par un orage terrible, s'est déroulée le 22 juillet sous la structure, ayant pour but d'expliquer le projet de parc national. Le public venant de tous horizons semble avoir été très intéressé.

Le Point I a repris son service pour la dernière fois dans l'ancienne gendarmerie ; les visites ont été moins nombreuses qu'habituellement, notamment à cause du temps. Une réflexion est en cours pour anticiper sa communication et envisager son déplacement.

Comme les années passées, les pompiers...

En
déb@t

Logement : les enjeux pour demain

L'érosion de population dans les territoires ruraux est un constat national qui inquiète et mobilise une large partie des acteurs publics concernés. L'État, depuis plusieurs années, incite et accompagne les villages à redynamiser leur centre et à boucher les « dents creuses » provoquées par l'étalement de l'habitat.

A Grancey, pour renforcer son attractivité, nous avons prioritairement misé sur un projet « centre bourg » dont la pertinence, avant même son achèvement, n'est déjà plus à démontrer.

Parallèlement nous avons mené plusieurs démarches auprès des bailleurs sociaux pour qu'ils rénovent les 3 logements dont ils ont la jouissance pour encore 30 ans !!!

Les Treizaines n'étant plus constructibles nous réfléchissons à adapter toute la partie camping – rotonde – plaine d'aventure - terrain de foot aux nouvelles activités des jeunes

et de ceux qui le sont moins... Parallèlement nous envisageons de rendre plusieurs lots constructibles en proximité des constructions existantes pour créer un vrai quartier. Il ferait écho aux futures maisons prévues derrière le « Pavillon des oiseaux » dont la construction vient de débuter.

Notre parc locatif communal s'est restreint avec la cession de l'ancienne gendarmerie mais répond en totalité aux standards de qualité actuels. Il sera occupé en totalité en début d'année.

Nous sommes aussi en lien avec le Conseil Départemental qui cherche à vendre sa gendarmerie dotée de 6 appartements F4 et F5 et de dépendances dans un endroit idéalement situé.

Conscients des enjeux nous recherchons à augmenter l'attractivité de notre village et à offrir des possibilités locatives de qualité et d'avoir plusieurs lots viabilisés en réserve. ■

Quoi de neuf ?

Maintien des rythmes scolaires

Après une large discussion, le Conseil Municipal du 30 novembre dernier constate que l'expérience de la semaine des quatre jours et demi organisée depuis plus de trois ans est une réussite grâce à la qualité des activités pédagogiques qui contribuent à l'épanouissement et à l'équilibre des enfants.

Le Conseil Municipal estime par conséquent qu'il y a lieu de maintenir le rythme actuel de l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018.

... Édito suite

ont organisé le 3 septembre leur randonnée sportive qui a réuni tous ses adeptes dans la bonne humeur et la convivialité.

La journée du patrimoine a été assurée le 17 septembre sous la pluie permettant à quelques personnes de découvrir soit l'église St Germain, soit la Collégiale en visite guidée.

La fusion des deux anciennes communautés de communes se met en place : les Communes membres devront se prononcer sur le projet des nouveaux statuts, du choix des compétences et du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) permettant des avantages fiscaux.

Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Patrick Nourissat

@
venir
(avenir)

Le « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Un peu d'histoire pour situer le contexte de l'assainissement aujourd'hui.

Des décennies d'aménagement ont entraîné une dérégulation des écosystèmes si grave que le législateur a voulu limiter l'impact des activités humaines dans l'optique d'un développement durable. 1991 est une étape-clé avec une directive de l'union européenne. La transposition dans la réglementation française est la « loi sur l'eau » du 09 janvier 1992.

Avant de s'imposer aux collectivités, les décrets et autres directives ont transité par les agences de bassin, les niveaux régionaux et départementaux. C'est aujourd'hui au tour des collectivités, derniers maillons de la chaîne, de se mettre en conformité avec la loi et donc de respecter le fameux CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

La complexité du dossier a amené le législateur à accorder des délais de mise en place du service. A ce jour, l'inertie de mise en œuvre des circulaires d'application entraîne de nombreux retards et beaucoup de collectivités sont à la traîne. La qualification de service public sous-entend l'égalité de traitement des usagers, l'adaptation à l'évolution des besoins, l'intérêt général, etc. Ce service d'assainissement comprend l'assainissement collectif et non collectif et est à caractère industriel et commercial. En clair, il est soumis à l'équilibre budgétaire et financé par des redevances versées par l'utilisateur en échange de prestations. Ces prestations de service consistent à contrôler que les dispositifs conçus, implantés et réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires fonctionnent bien et sont entretenus correctement.

Pour les ouvrages neufs : contrôle de conception et d'exécution.

Pour les ouvrages existants : contrôle de diagnostic, bon fonctionnement et facultativement d'entretien.

En ce qui concerne les compétences, la loi est faite pour favoriser l'intercommunalité et ses économies d'échelle. En effet, la compétence est optionnelle pour les communautés de communes. L'avantage est indéniable.

Qui dit transfert de compétence dit transfert de responsabilité sauf le pouvoir de police administrative et judiciaire du maire (le maire doit mettre en œuvre son pouvoir de police s'il y a pollution ou atteinte à la salubrité publique).

La commune de GRANCEY a statué sur le transfert de la compétence.

Ces nouveaux dispositifs concernant l'assainissement non collectif apportent un

bouleversement important. La plupart d'entre nous sont dans la totale ignorance des dispositions législatives et réglementaires et notamment du paiement d'une redevance qui jusqu'à présent n'existait que pour l'assainissement collectif.

Sans rentrer dans les détails, la nouvelle réglementation apporte son lot de contraintes. A titre d'exemple, il faut savoir qu'à partir du 31/12/2005, le code de l'urbanisme soumet la délivrance d'un permis de construire à la conformité du projet de construction et plus particulièrement aux dispositions réglementaires concernant l'assainissement non collectif. Il est donc indispensable avant de déposer un permis, de consulter le service public d'assainissement non collectif. Dans les faits, les choses sont plus nuancées, la réalité de terrain n'est pas toujours en concordance avec ces nouvelles directives.

En conclusion, ce qu'il faut retenir, c'est que par la délibération du 14 septembre 2017 concernant la dernière mise à jour des statuts de la « CCTiV » (Communauté de Communes Tilles et Venelle), en cours de confirmation par les communes membres, l'assainissement non collectif, les contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées ainsi que le bon fonctionnement relèvent des compétences de la CCTiV.

Une communication récente concernant l'assainissement, précise que pour le contrôle d'installations réhabilitées et en cas de vente immobilière, il faudra s'adresser directement à la CCTiV, 9 rue de l'Eglise 21260 SELONGEY (03 80 75 51 11 cctiv@orange.fr) qui a passé une convention avec la COVATI, pour l'intervention de leurs techniciens habilités en la matière, dont les tarifs sont les suivants :

- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : 120 €
 - Contrôles de conformité de la conception et de la réalisation de l'installation : 150 €
 - Plus-value pour contre-visite dans les cas prévus au règlement : 66 €
- L'intervention du service SPANC de la COVATI se fera dans le respect des dispositions prévues dans le règlement du SPANC de la CCTiV. ■

Directeur de la publication : P. Nourissat
Ont participé à ce numéro : H. Bidaut,
S. Chevallier, J. Folléa, B. Ganou, A. Lambert,
E. Lambert, L. Lenz, J.-Y. Menguy,
P. Mugnier, C. Ponsot.

© Studio Préférences

@
la loupe

Rentrée Scolaire dans les nouveaux bâtiments

Le 4 septembre dernier, les élèves de la maternelle de Grancey ont investi à titre définitif les nouveaux locaux scolaires. Cette nouvelle école maternelle, plus lumineuse, savamment aménagée et très joliment décorée fait le bonheur des enfants et de l'équipe enseignante.

Les élèves de M. Sikora (remplaçant de M. Marchand) se sont également installés dans ces nouveaux locaux mais à titre provisoire. En effet, ils occupent ce qui sera à terme le local de la cantine et du périscolaire.

Bien que provisoire, l'installation de la classe s'est bien passée et ce grâce au service technique de la mairie, mais aussi grâce à la contribution significative d'Alain Marchand, pour faciliter le déménagement de sa classe. ■

C@rnet

Naissance :

Anaë DERANGERE le 12 novembre 2017

Décès :

Edwige MEOT le 14 juillet 2017

Sylviane KRAWCZYK le 11 Septembre 2017

Alain GAILLARD le 13 octobre 2017